



CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 4 Décembre 2015 à 18h00
- COMPTE RENDU -

Le quatre décembre deux mille quinze, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-François ROCHAIX, Maire,
Étaient présents : Jean-François ROCHAIX, Joseph THOMAS, Pierre FORAT, Sylvie GERMANAZ, Aurore BRUNOD, Mireille RUFFIER POUPELLOZ, Robert BILLAT, Dominique COLLIARD, Ginette COUTIN, Evelyne ESTRADE, Patrick GOHEL, Paul GUILLARD, Joëlle JUGAND, Sylvie MONEY, Evelyne PELLICANO, Philippe VERJUS.

Absents excusés : Gérard ARNOLD, Chrystelle MENGOLI

Absents : Daniel COLLOMB

Pouvoirs : Gérard ARNOLD à Sylvie GERMANAZ, Chrystelle MENGOLI à Patrick GOHEL

Secrétaire de séance : Aurore BRUNOD

Nombre de conseillers : en exercice : 19 présents : 16 votants : 18

Date de convocation : 26 novembre 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean-François ROCHAIX, approuve le procès-verbal de la réunion du 30 Octobre 2015.

Puis, le Conseil Municipal procède à la désignation du secrétaire de séance et discute des dossiers suivants.

DEL-2015-08-001 : DECISION MODIFICATIVE N°5 BUDGET COMMUNE 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'effectuer les modifications suivantes sur le budget 2015 :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
+ 25 193.00 €	+ 25 193.00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
+ 17 105.64 €	+ 17 505.64 €

DEL-2015-08-002 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SOUS VILLE DE PETIT-COEUR

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'effectuer les modifications suivantes sur le budget 2015 :

INVESTISSEMENT DEPENSES

C/168741 autres dettes communes + 15 148,64 €

INVESTISSEMENT RECETTES

C/168741 autres dettes (avance de la commune) + 15 148,64 €

DEL-2015-08-003 : CLOTURE ET DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT SOUS-VILLE DE PETIT-COEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- clore et de dissoudre le budget annexe du lotissement de Petit Cœur au 31 décembre 2015
- reprendre dans le budget principal de la commune toutes les opérations comptables
- donner pouvoirs au Maire

DEL-2015-08-004 : TARIFS 2016 – STATIONNEMENT DES CAMPING-CARS AU VILLAGE 92

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le tarif de droit de stationnement fixé à :
 - gratuité les 48 premières heures
 - au-delà de 48 heures : 3,00 € par jour
 - pour une cure (21 jours) : forfait 50,00 €
- DIT que ces tarifs prendront effet au 1^{er} janvier 2016
- DONNE pouvoir au Maire

DEL-2015-08-005 : DROIT DE VOIRIE DES COMMERCANTS AMBULANTS AUTORISES SUR LA COMMUNE - ANNEE 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de fixer les droits de voirie à 1,90 € le mètre linéaire pour l'année 2016. Ces droits s'appliquent à tous les commerçants ambulants autorisés sur la commune.
- La recette figurera au C/70323 où un crédit sera prévu à cet effet.
- Donne pouvoir au Maire

DEL-2015-08-006 : REHABILITATION DE LA CURE DE PUSSY EN 2 LOGEMENTS – APPROBATION DES MARCHES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve l'attribution des marchés définis ci-dessous :

Lot n°	Entreprise	Montant € HT	Montant € TTC (*)
1 - Maçonnerie VRD	TGMI 38	53 104.12	58 414.53
2 - Charpente couverture	SECAF	49 922.44	54 914.68
3 - Etanchéité	FAVARIO	2 881.60	3 169.76
4 - Menuiseries bois	ROUSSET GAZZOLA	44 171.32	48 588.45
5 - Doublage Cloisons Faux plafonds	LAISSUS	30 000.00	33 000.00
6 - Sols souples	ISERE SOL	7 726.02	8 498.62
7 - Carrelage faïence	A TOUS CARREAUX	3 004.29	3 304.72
8 - Isolation extérieure	LAISSUS	17 071.95	18 779.15
9 - Peinture	LAISSUS	10 500.00	11 550.00
10 - Électricité courants faibles	RELLIER	19 100.00	21 010.00
11 - Chauffage ventilation sanitaires	CHAUFFROID	57 075.62	62 783.18

12 - Serrurerie	FERRARIS	7 920.44	8 712.48
13 - Désamiantage	TRIBAT	16 920.86	18 612.95

(*) TVA 10 %

- Autorise le Maire à signer les pièces afférentes à ce marché.

DEL-2015-08-007 : AVENANT N°1 AU MARCHE D'AMENAGEMENT DU VILLAGE DE DOUCY (3^{EME} TRANCHE) – LOT 3 « CABLAGE ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE PUBLIC »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre, lot 3, de l'aménagement du village de Doucy, 3ème tranche pour un montant de 40 022.10 € H.T avec l'entreprise SERPOLLET,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant désigné ci-dessus.

DEL-2015-08-008 : VENTE DU « GARAGE CHENILLETTE » A GRAND-NAVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la vente du « garage Chenillette » situé à Nâves, cadastré parcelle YP 369 d'une surface de 158 m²,
- Approuve l'offre de 42 000 € faite par l'acquéreur,
- Dit que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

DEL-2015-08-009 : VENTE DE TERRAINS A PUSSY (LOTISSEMENT « DERRIERE LE CHENE »)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la vente des parcelles XR 565, 560, 531, 533 et 576 constituant le lot n°12 au prix de 59 168.274 € H.T auquel s'ajoute la TVA au taux en vigueur à la date de signature de l'acte et éventuellement la TVA sur marge selon les modalités d'acquisition des parcelles de terrain constituant le lot ; soit un total de 70 999, 33 TTC,
- Désigne Maître Christian DELPIERRE (SCP AUBRY-MARAIS-RABEYROLLES notaires à Moutiers) pour établir l'acte de vente correspondant,
- Précise que les frais correspondants seront supportés par l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DEL-2015-08-010 : DECLASSEMENTS DU DOMAINE PUBLIC A DOUCY CHEF-LIEU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve les projets de déclassements consécutifs à deux projets de régularisation entre propriétés privées et Domaine Public communal sur la commune associée de Doucy Chef-Lieu tels que présentés,
- Autorise les déclassements du Domaine Public en Domaine Privé communal,
- Dit que, conformément à la législation, les dossiers seront soumis à enquête publique,
- Dit que les frais de géomètre seront à la charge de la Commune,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

DEL-2015-08-011 : CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CUI-CAE

Le Maire propose de créer deux postes d'adjoints techniques polyvalents afin de renforcer l'équipe communale, notamment durant la saison hivernale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer deux postes d'adjoints techniques polyvalents dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement à l'emploi », dans les conditions suivantes :
 - o Durée initiale du contrat de 6 mois (six mois), renouvelable dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention
 - o Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
 - o Rémunération : SMIC
- Autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements avec la Mission Locale Jeunes et Pôle Emploi.

DEL-2015-08-012 : MODIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LE RISQUE « PREVOYANCE » DES AGENTS A COMPTER DU 01/01/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe, pour le risque « prévoyance », le montant unitaire de participation à 5.00 € brut par mois à compter du 1^{er} janvier 2016.

DEL-2015-08-013 : CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention, établie pour une durée de trois ans, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015, avec le Centre de Gestion de la Savoie qui assurera une mission payante de contrôle et de suivi des dossiers CNRACL du personnel communal,
- Autorise le Maire à signer ce document.

DEL-2015-08-014 : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL A M^{ME} CORINNE DE ROSA, COMPTABLE DU TRESOR

Le Conseil Municipal, considérant les services rendus dans le cadre de la gestion financière de la Commune par Madame DE ROSA Corinne, décide à l'unanimité :

- d'attribuer à Madame DE ROSA Corinne, une indemnité de conseil (taux de 100%) pour la période du 01 janvier 2015 au 28 février 2015,
- d'inscrire la dépense à l'article 6225 du budget,
- de donner pouvoir au Maire.

DEL-2015-08-015 : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL A M. JEAN-LOUIS AUGÉ, COMPTABLE DU TRESOR

Le Conseil Municipal, considérant les services rendus dans le cadre de la gestion financière de la Commune par Monsieur Jean-Louis AUGÉ, décide à l'unanimité :

- d'attribuer à Monsieur Jean-Louis AUGÉ, comptable en fonction, une indemnité de conseil (taux de 50%) à partir du 01 mars 2015 et ce pour la durée du mandat,
- d'inscrire la dépense à l'article 6225 du budget,
- de donner pouvoir au Maire.

DEL-2015-08-016 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2015 A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL, A L'ASSOCIATION V3AD ET AU SKI CLUB DE DOUCY

Sur proposition de la commission vie associative, et en complément de la délibération du 21 mai 2015, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, accorde les subventions suivantes :

- Amicale du Personnel : 45 euros.
- V3AD : 50 euros.
- Ski club de Doucy : 3500 € (organisation de la course « Doucy Cîmes » 2016)

DEL-2015-08-017 : CONVENTION POUR LES SECOURS HELIPORTES AVEC LE SAF ET TARIF SAISON 2015/2016

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention proposée par le SAF relative aux secours hélicoptérés en Savoie pour l'année 2015/2016 (du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016).

Dans le but de valider les termes de cet accord (du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016) et les tarifs proposés, le conseil municipal autorise l'application des tarifs et des dispositions conventionnelles. Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, établit que les tarifs pour l'année 2015/2016 seront de **55.00 €/mn TTC**.

Conformément à l'article 97 de la Loi Montagne et à l'article 54 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le maire sera autorisé à refacturer les missions de secours hélicoptérées sur la base du tarif approuvé. Le coût de ces secours hélicoptérés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants-droits conformément aux dispositions de ces deux lois et le cas échéant de leurs décrets d'application, lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par ces textes législatifs et réglementaires.

Il découle de ces deux textes que les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants-droits une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir.

DEL-2015-08-018 : APPROBATION DES DELIBERATIONS DE LA REGIE ELECTRIQUE DE PETIT-CŒUR DU 26/11/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les trois délibérations du Conseil d'Exploitation de la Régie Electrique de PETIT-CŒUR du 26 novembre 2015 nommées comme suit :

- 1) Compte Administratif 2014
- 2) Affectation des résultats de 2014
- 3) Décision Modificative n°1

DEL-2015-08-019 : PARTICIPATION AUX CHARGES LOCATIVES POUR LE DUPLEX ET LE MEUBLE DE LA MAISON DE NAVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ▶ DIT que la participation des locataires de la commune aux charges locatives comprenant le chauffage, l'entretien et l'électricité pour le duplex et le meublé situé à la maison de Nâves à Grand Nâves sera calculée au prorata de leur surface habitable. Cette participation prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2016.
- ▶ FIXE le montant de la participation à 15,50 € par m² ce qui donne pour chaque logement :
 - le meublé de 38.30 m² 593.65 € pour une année soit 49,47 € par mois de présence
 - le duplex de 77 m² 1 193,50 € pour une année soit 99,46 € par mois de présence
- ▶ DIT que cette somme sera recouvrée à l'article 758 du budget
- ▶ DONNE pouvoir au Maire

DEL-2015-08-020 : REMBOURSEMENT MATERIEL CASSE ET DEGRADE LORS DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES DE NOTRE DAME DE BRIANCON DU 14/11/2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des dégradations dans la salle des fêtes de Notre Dame de Briançon ont été commises lors de la location du 14 novembre 2015 par un particulier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de faire rembourser à ce particulier la somme de 36,72 €. Un titre de recette lui sera adressé avec une facture détaillée.
- Donne pouvoir au Maire

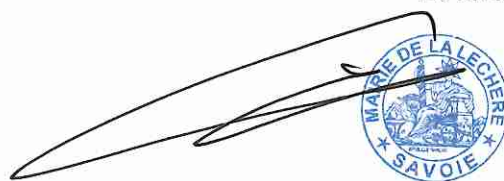
DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ART. L 2122-22 DU CGCT)

Type de document	Date	Objet
Contrat		Contrat avec la Commune d'Aigueblanche relatif à l'organisation d'un service de transport entre Notre Dame de Briançon et Valmorel
Décision du Maire n°2015-034	27/10/2015	Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'ancienne école de Raclaz sise à Doucy
Décision du Maire n°2015-035	27/10/2015	Convention de mise à disposition de la salle des fêtes de Pussy
Décision du Maire n°2015-036	05/11/2015	Convention de mise à disposition de la salle évasion sise à Doucy
Décision du Maire n°2015-037	19/11/2015	Convention de mise à disposition d'une pièce d'environ 20 m ² située dans le bâtiment « Le Mermet »
Décision du Maire n°2015-038	19/11/2015	Convention de mise à disposition d'un local d'environ 57m ² situé dans le bâtiment « Le Mermet »

Affiché à La Léchère le :

09 DEC. 2015

Le Maire,



Jean-François ROCHAIX